

présente

C'est ici la patience des saints



ici, ceux qui gardent
les commandements de Dieu
et la foi de Jésus

Dans la série

Verités Restaurées

« La justification par la foi »

Edition 2014





La Révélation de la Septième Heure

www.petit-livre-ouvert.com

www.youtube.com/user/petitlivreouvert



Dans la série

Vérités Restaurées - Vérités Restaurées - Vérités Restaurées

« La justification par la foi »

La déformation de ce thème, par le plus grand nombre, me porte, aujourd'hui, à vous présenter son authentique conception divine.

Dans l'expression, « justification par la foi », le second terme, « foi », est fondamental pour comprendre ce principe, instauré par le Dieu créateur législateur soit, Celui qui juge les hommes en fonction de leur situation face aux textes de ses lois.

Dans notre société moderne, le mot, « foi », est utilisé pour exprimer une conviction, une croyance religieuse, ou pas, puisqu'on attribue, couramment, la foi aux sportifs et aux candidats persévérants du monde profane. Ce lien, entre « foi et conviction », s'est construit sur une mauvaise traduction de la Bible. En effet, dans les versions Louis Segond, le verset Rom.14 : 23 est traduit ainsi : « *Mais celui qui a des doutes au sujet de ce qu'il mange est condamné, parce qu'il n'agit pas par **conviction**. Tout ce qui n'est pas le produit d'une **conviction** est péché* ».

Or, bien traduit, le mot « pistéos », du texte original grec, se traduit par croyance, confiance ou foi. Le verset entier est proposé, dans la version J.N.Darby, sous la forme : « *Mais celui qui hésite, s'il mange, est condamné, parce qu'il n'agit pas sur un principe de **foi**. Or tout ce qui n'est pas sur le principe de la **foi** est péché* ».

Pourquoi, Paul évoque t-il une hésitation au sujet de la nourriture ? La réponse est dans le contexte de son époque, en laquelle les aliments étaient consacrés et présentés aux multiples divinités païennes. Fallait-il en conséquence s'en nourrir ? Dans son épître, Paul exprime son jugement sur ce problème, il dit : « *Tel qui est faible en la foi ne mange que des légumes* », ceci pour ne pas risquer de manger un aliment sacrifié par les païens. S'il juge ce choix comme un signe de faiblesse de foi, c'est parce qu'il estime que ces sacrifices sont réellement sans valeur, et donc, sans importance. Le fruit de sa foi, véritable, apparaîtra dans son respect des choix sélectionnés et présentés, par Dieu, au modèle humain, que constitue le peuple hébreu de l'ancienne alliance. Ce choix là, est celui de l'authentique, la véritable « foi » appréciée et bénie par Dieu.

Le mot « *foi* » étant rétabli, la Bible nous en donne cette définition (Rom.10 : 17) : « *la foi vient de ce qu'on entend et ce qu'on entend vient de la Parole de Dieu* ». Et le sujet mérite notre attention car il est aussi écrit (Héb.11 : 6) : « *sans la foi il est impossible de plaire à Dieu* ».

Ce que vous devez savoir, c'est que les Bibles, version Louis Segond, proposent, pour les textes grecs de la nouvelle alliance, des traductions réalisées par H.Oltramare avec lequel Louis Segond travaillait, se

consacrant, pour sa part, à la traduction du texte hébreu de l'ancienne alliance. J'ai, en effet, retrouvé, dans la vieille version Ultramarine de 1885, toutes les erreurs de traduction, relevables, dans les différentes versions présentées au nom de Louis Segond. Or, ces erreurs portent de graves conséquences, car elles déforment le message que l'Esprit de Dieu veut délivrer aux êtres humains.

L'exemple que je viens de vous présenter le prouve. Remplacer le mot « *foi* » par le mot « conviction » change profondément le sens du message inspiré par Dieu. En effet, le mot « conviction » donne au choix humain une valeur que le mot « *foi* » ne lui donne pas. **Il n'appartient pas à l'homme de définir les choses en lesquelles il doit croire.** Nous devons comprendre que Dieu, seul, en a fixé les normes et, que le mot « *foi* » est avant tout rattaché à la religion qui le sert. En juge souverain, il apprécie ou n'apprécie pas la qualité de la « *foi* » démontrée par ses serviteurs. Et, je reviendrai sur ce thème, le jugement de Dieu est constant et permanent.

Le terme « *foi* », s'applique, religieusement, pour définir l'obéissance au Dieu **invisible**, tandis que, « l'obéissance », définit la soumission envers un chef ou un supérieur terrestre bien visible. L'obéissance, envers Dieu que nous ne voyons pas, témoigne de notre « *foi* » ou réelle croyance à son existence.

La foi est vivante ou morte

Nous devons, à l'apôtre Jacques, frère de Jésus, des enseignements précieux, étonnamment ignorés, au niveau de la pratique religieuse, par des multitudes chrétiennes. La déformation du mot « *foi* » en interprétation « conviction » fait, qu'aujourd'hui, pour beaucoup, « la *foi* » consiste simplement à croire que Dieu existe. Au début de l'Eglise, Jacques a également rencontré des gens qui avaient cette même fausse compréhension du mot « *foi* ». Aussi, l'Esprit lui a inspiré des réponses et de solides arguments qu'il adresse **à des chrétiens, ses frères spirituels.** Jugez-en par vous-même en lisant Jac. 2 : 14 à 19 : « **Mes frères, que sert-il à quelqu'un de dire qu'il a la *foi*, s'il n'a pas les œuvres ? La *foi* peut-elle le sauver ? Si un frère ou une sœur sont nus et manquent de la nourriture de chaque jour, et que l'un d'entre vous leur dise : allez en paix, chauffez-vous et vous rassasiez ! et que vous ne leur donniez pas ce qui est nécessaire au corps, à quoi cela sert-il ? Il en est ainsi de la *foi* : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même. Mais quelqu'un dira : toi, tu as la *foi* ; et moi, j'ai les œuvres. Montre-moi ta *foi* sans les œuvres, et moi, je te montrerai la *foi* par mes œuvres. Tu crois qu'il y a un seul Dieu, tu fais bien ; les démons le croient aussi, et ils tremblent ».**

Ainsi, celui qui croit, simplement, que Dieu existe et qui ne se soucie pas d'apprendre, par la Bible, quels types d'œuvres il faut pratiquer pour lui être agréable, se retrouve dans la même situation que le diable et ses démons ; et cette voie ne conduit pas au paradis, mais au jugement de Dieu et à la mort, éternelle et définitive.

Aujourd'hui, la reconnaissance de Jésus-Christ comme Sauveur, des pécheurs humains, ne suffit pas non plus, pour obtenir le bénéfice de la grâce divine. Ce sujet de *foi* est indispensable mais il reste incomplet, s'il n'est pas suivi par une attentive **obéissance** aux différentes lois divines présentées dans la Bible ; des lois fondamentales auxquelles Dieu tient et n'est pas prêt d'abolir comme Jésus l'a révélé dans Matt.5 : 17 à 20 : « **Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour**

abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, **il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux** ».

La justice exigée par Dieu est celle que Jésus impute aux appelés et instaure dans ses élus. Ainsi, si son niveau de qualité n'est pas à la hauteur voulue par Dieu, cette justice sera uniquement une étiquette de façade.

L'incompréhension de ce que Dieu attend, aujourd'hui, de ses serviteurs, repose sur le changement de contexte d'époque. En effet, ce que nous lisons, dans les épîtres de la nouvelle alliance a été écrit dans des circonstances très différentes de notre époque finale. Les premiers témoins étaient des Juifs instruits, spirituellement, dès leur jeunesse, au sujet des exigences divines. Ils pratiquaient ces choses et ne les discutaient pas. Aussi, leur entrée dans la nouvelle alliance reposait, uniquement, sur leur reconnaissance de Jésus-Christ, comme Messie annoncé par leurs saintes écritures. Ceci explique pourquoi, les épîtres de la nouvelle alliance rattachent le mot « foi » presque exclusivement, sur l'acceptation du Messie nommé Jésus.

Mais l'apôtre Jacques a été chargé, par Dieu, de nous rappeler que la foi ne se résume pas, uniquement, à cette reconnaissance du Messie et il présente, dans les versets 20 à 26, qui suivent ceux que nous venons de voir dans son deuxième chapitre, d'autres exemples : « **Veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est inutile ? Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? Tu vois que la foi agissait avec ses œuvres, et que par les œuvres la foi fut rendue parfaite. Ainsi s'accomplit ce que dit l'Écriture : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice ; et il fut appelé ami de Dieu. Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement. Rahab la prostituée ne fut-elle pas également justifiée par les œuvres, lorsqu'elle reçut les messagers et qu'elle les fit partir par un autre chemin ? Comme le corps sans ~~âme~~ souffle (grec : pneumatos = souffle) est mort, de même la foi sans les œuvres est morte** ».

La justification par la foi

Croire à l'existence du juge ne suffit pas pour qu'il nous justifie, car la justification doit reposer sur des œuvres qu'il constate. Mais de quelles œuvres s'agit-il ? De celles que Dieu a lui-même préparées d'avance pour ses élus, comprenez qu'il en a fixé les normes ; des œuvres qu'il juge bonnes et que sa loi, la sainte Bible, prescrit.

Si l'homme a besoin d'obtenir de Dieu cette justification, c'est parce que ses transgressions des lois divines, qu'il ignore le plus souvent, le condamnent à mort. « *Le péché est la transgression de la loi* » (1 Jean 3 : 4) et « *le salaire du péché c'est la mort* » (selon Rom.6 : 23). La loi devant être respectée par Dieu lui-même, la mort du coupable est exigée. C'est alors que, sans déroger à l'exigence de la loi, le grand Dieu créateur et législateur vient au secours de ses élus dont il connaît le profond attachement à

sa personne. Pour ceux qui apprécient son amour, le Saint suprême va prendre, miraculeusement, naissance dans le corps de la jeune vierge Marie et devenir, sous le nom Jésus, le Messie qui doit expier les péchés des seuls élus sélectionnés par le souverain choix de Dieu ; un choix qui n'a rien d'arbitraire et qui repose, au contraire, sur des principes de parfaite justice. La loi est satisfaite, elle exigeait une mise à mort du coupable, Jésus s'est offert à sa place, ce qui lui donne droit de vie et de mort sur le bénéficiaire. Car la Bible nous l'apprend, Jésus-Christ se réserve le droit de retirer le bénéfice de sa grâce si le bénéficiaire s'en montre indigne en changeant de conduite. Peu de Chrétiens aiment regarder cette vérité en face, mais aussi longtemps que la vie de l'homme se prolonge sur la terre, Jésus peut le rejeter, même après le baptême et des années de loyaux et bons services. La principale raison d'un rejet viendra, toujours, d'un changement de conduite de l'appelé, qui retourne dans la boue de la vie du péché.

Un autre cas existe, c'est lorsque l'homme pense être reçu alors qu'il ne l'est pas et ne l'a jamais été. Et ce type de situation concerne aujourd'hui, en 2013, des multitudes de croyants qui ignorent que leur engagement religieux n'est qu'une trompeuse illusion. Ils constituent la multitude séduite par les « *faux-christs* », annoncés par Jésus dans Matt.24 : 5. Des « *faux-christs qui viendront sous mon nom* », précise t'il, soit, des chrétiens qui se réclameront de lui. Car selon le modèle incarné par Paul qui déclare, « *Ce n'est plus moi qui vis mais Christ qui vit en moi* », tout vrai disciple de Jésus-Christ devient un « *christ* » (en grec) soit, un messie (en hébreu), traduit par oint (en français). La cause de cette situation a été évoquée par Dieu en termes très simples : « *Mon peuple meurt faute de connaissance* ». Si la connaissance spirituelle peut « *enfler* », à juste titre, des êtres **orgueilleux**, elle reste néanmoins, indispensable et vitale pour permettre aux **humiles** élus d'atteindre le but proposé, de manière exclusive en Jésus-Christ, l'entrée dans la vie éternelle. Cette connaissance ne va pas tomber sur vous du ciel, car elle est déjà sur la terre à votre portée, cachée dans les mystères prophétiques de la Bible. En effet, pour notre temps de la fin du monde qui approche, l'Esprit a préparé, pour ses élus, des révélations prophétiques permettant de comprendre comment Dieu a jugé les évolutions de la foi, tout au long de l'ère chrétienne. Constituant « *une œuvre préparée d'avance pour ses élus* », la découverte du jugement divin pour notre époque, devient la base d'une nouvelle justification par la foi. Des *œuvres* ont été *préparées* par Dieu pour *ses élus* en diverses époques de notre ère. Vous devez les identifier et les reconnaître, car à chacune de ses époques elles ont justifié, uniquement pour chacun de ceux qui les ont reçues et pratiquées, la possibilité de bénéficier de la grâce du Christ. Notre époque de 2013 est entrée, depuis 1994, dans une épreuve de foi, fondée sur la reconnaissance **d'un ultime message prophétique** décrypté, dont tous les détails sont proposés sur ce site (www.petit-livre-ouvert.com). Ainsi, comme quelqu'un a pu un jour le dire, encore aujourd'hui, « Nul n'en est réduit à ignorer ce qui doit arriver sur la terre ». Bien au contraire, cette ignorance est condamnée par Dieu comme un acte de mépris envers sa Personne ; il est écrit (1 Thess.5 : 19-20) : « *N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties* ». Rendant leur mépris à ceux qui se comportent ainsi, l'Esprit nomme, « *intelligents* », ses élus qui vont l'honorer en croissant jusqu'à la fin du monde, dans la connaissance de son projet progressivement révélé, plaçant de la sorte l'autre catégorie méprisante, dans la case des « *méchants* » ou « *insensés* » qui « *feront le mal* » (Dan.12 : 10) ; même quand ce mal est fait en toute ignorance, de manière inconsciente, le jugement de Dieu s'applique et les condamne. Mais si, au contraire, vous partagez son sens de la justice, il est le seul qui peut vous rassasier jusque dans l'éternité.

Sur ce site, vous découvrirez l'existence d'une épreuve de foi, programmée par Dieu, pour le 22 Octobre 1844, marquant dans Dan.8 : 14, le terme d'une période prophétique annoncée et le début d'un renouveau spirituel, à partir duquel, l'Esprit organise l'achèvement de l'œuvre de réforme restée incomplète après l'action protestante du 16^{ème} siècle. Les conséquences de cette épreuve de foi expliquent les raisons des choix opérés par les groupes de la religion réformée depuis cette date. On comprend alors pourquoi, les Bibles, traduites après 1844, comportent des erreurs. Elles piègent encore, aujourd'hui, les appelés superficiels et formalistes, marqués par l'esprit de la tradition héritée comme, en leur temps et avant eux, l'ont été et sont restés pour leur malédiction, les juifs israélites.

Un jugement divin permanent

La Bible nous dit, par la bouche de Jésus, dans Jean 5 : 24 : « *En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie* ». Celui qui écoute la parole de Dieu, présentée par Jésus-Christ, sera, selon Paul (2Co. 5 : 17), « *en Christ* ». C'est une vérité divine, encore faut-il comprendre ce que Dieu et Paul définissent par l'expression « être *en Christ* ». Pour beaucoup de gens, trompés, il suffit d'avoir reconnu Jésus-Christ pour son Sauveur personnel et avoir reçu le sacrement du baptême. La Bible nous invite non seulement à « être *en Christ* », mais aussi, à « *demeurer en lui* ». Il est donc prévu que l'homme puisse « sortir de *lui* ». Cet enseignement est clairement présenté par Jésus qui déclare dans Jean 15 : 5 : « *Je suis le cep, vous êtes les sarments. Celui qui **demeure en moi** et **en qui je demeure** porte beaucoup de fruit (soit, la foi), car sans moi vous ne pouvez rien faire* ». Sous ses images, l'Esprit nous rappelle que l'approbation de Dieu est, pour chaque chrétien, conditionnée et obtenue, provisoirement, ou pas, en fonction du jugement de Jésus-Christ ; un jugement fondé sur la qualité de la foi démontrée par ceux qui se réclament de son alliance et de son nom.

Alors, puisque le jugement de Dieu est permanent, de quel jugement, l'Esprit nous parle-t-il en disant : « *celui qui écoute ma parole ... ne vient point en jugement* » ? Du *jugement* dernier réservé, exclusivement, pour ceux qui n'ont **pas obtenu** la grâce du Christ et son fruit : la *nouvelle créature* due à la *nouvelle naissance*. Détruits au retour du glorieux Sauveur, les dits, « *méchants* », dormiront dans la mort jusqu'à la fin du septième millénaire où, après avoir été ressuscités, ils comparaitront devant le grand juge avant d'être, définitivement, anéantis par « *le feu de la seconde mort* » évoqué dans Ap.20 : 14-15. Et Jésus nous a prévenu : « *il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus* ».

Les messages que je présente, sur ce site, n'ont pas pour but de changer la nature « rebelle » en nature obéissante. Ils offrent simplement à un lecteur « rebelle » la possibilité de comprendre pourquoi, malgré son apparent engagement religieux, la grâce du Christ lui sera finalement refusée. Comme le roi Belschatsar, chacun est pesé dans la balance du jugement de Dieu et, s'il est trouvé trop léger, il est condamné et rejeté.

Une bonne nature spirituelle peut profiter de mes études pour affermir son engagement religieux car, elle présente l'avantage de se soumettre **spontanément** soit, **naturellement**, à la norme de sainteté que l'Esprit lui présente par mes écrits. La clarté de mes propos est justifiée par le peu de temps qu'il nous reste pour atteindre l'heure de la fin du monde.

La justification par la foi s'est appliquée depuis Adam et Eve, dont la faute originelle fut, précisément, une absence de foi rendue concrète par leur commune désobéissance. Ce n'est qu'après avoir tué un animal pour revêtir leur nudité, qu'ils venaient juste de découvrir, que Dieu leur a donné le bénéfice de la grâce du Christ qui devait venir en son temps. Et à l'heure prévue, *l'Agneau de Dieu* s'est présenté pour couvrir, de son vêtement de justice, la nudité de l'homme pécheur.

Il est vrai que le mot « foi » apparaît, rarement, dans les écritures de l'ancienne alliance, mais l'épître aux Hébreux, de la nouvelle, rattrape cette absence, en nous présentant une longue énumération de cas où, la justification par la foi s'est appliquée pour des êtres humains, avant que Jésus soit venu pour expier les péchés des élus. Lisez le chapitre 11 du livre des Hébreux qui commence par nous donner de la foi cette définition : « *Or la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas* ». Une « *ferme assurance* » légitimée, uniquement, si « *la foi* » se fonde sur « *ce qu'on entend* » et si ce qu'on entend « *vient* » bien « *de la parole de Dieu* » (Rom.10 : 17). Ici, l'auteur spirituel évoque des choses également spirituelles que l'appelé espère obtenir de Dieu soit, la récompense de la vie éternelle. En effet, actuellement, elle n'est pas visible sur la terre car elle sera obtenue au seul retour glorieux de Jésus-Christ. Cependant, l'auteur parle de **démonstration** de cette espérance encore invisible, désignant ainsi les œuvres de foi pratiquées par l'élue. Ainsi comme le disait Jacques : « *... je te montrerai ma foi par mes œuvres* ».

La première fois, où le principe de la justification par la foi est mentionné, c'est au sujet d'Abram, renommé par Dieu Abraham. Sa cruelle épreuve de foi a révélé sa parfaite obéissance et l'a rendu digne de devenir, aux yeux de Dieu, « *la racine et le tronc* » (voir Rom.11) de l'Israël perpétuel et spirituel qui sera, au titre d'élue, sauvé par le sang de Jésus-Christ. Nous lisons dans Ge.15 : 6 : « *Abram eut confiance en l'Eternel, qui le lui imputa à justice* ». Cette confiance qu'il plaça en l'Eternel sera ensuite confirmée par l'acceptation d'offrir son fils unique en sacrifice ; un exemple d'obéissance donné à l'humanité entière. Cette traduction de Louis Segond interprète par « *eut confiance* » le verbe « *crut* » proposé dans le texte hébreu. Or le verbe « croire » désigne « la foi ». Dans son expérience avec Dieu, Abram a donné, plusieurs fois, des preuves d'obéissance qui conduisent Dieu à le bénir, particulièrement et à faire, de lui, le « patriarche des vrais croyants ». L'Esprit lui rattachera, au titre de sa postérité, tous les êtres humains qui reproduiront, envers Dieu et son enseignement, son sens de l'obéissance et, au premier rang, celui qui naîtra, un jour, sous le nom de Jésus, pour son rôle de Christ ou Messie, incarnation de l'Esprit Divin. En utilisant le verbe « croire », le texte original hébreu donne, à ce terme, un sens bien différent de celui qui consiste simplement à croire à l'existence de Dieu. La bénédiction est attribuée à Abram immédiatement après que l'Eternel lui ait déclaré (Gen.15 : 5) : « *... regarde vers le ciel, et compte les étoiles, si tu peux les compter. Et il lui dit : telle sera ta postérité* ». Entre ces paroles et sa décision de lui imputer sa justice, Dieu écoute Abram qui ne fait rien et ne dit rien, mais il pense, et Dieu, qui sonde les reins et les cœurs, sonde ses pensées et il y lit toute la confiance qu'il donne à cette promesse. Il en est de même pour chacun de nous. Dieu nous sonde et les paroles trompeuses des belles déclarations de foi des faux-christs, faux-prophètes et faux disciples sont sans effet sur Lui. N'obtiendront sa justice que ceux qu'il en juge dignes en parfaite connaissance de l'âme humaine. Il n'y aura pas de miracle qui vienne changer un « *méchant* » en « *élue* ».

La Bible nous présente dans Habakuk 2 un exemple où Dieu attribue la justification par la foi. Voici le texte concerné (Hab.2 : 1 à 4) : « *J'étais à mon poste, et je me tenais sur la tour ; je veillais, pour voir ce que l'Eternel me dirait, et ce que je répliquerais après ma plainte. L'Eternel m'adressa la parole, et il dit :*

*écrit la prophétie : grave-la sur des tables, afin qu'on la lise couramment. Car **c'est une prophétie dont le temps est déjà fixé, elle marche vers son terme, et elle ne mentira pas** ; si elle tarde, attends-la, car **elle s'accomplira, elle s'accomplira certainement**. Voici, son âme s'est enflée (soit, déformée), elle n'est pas droite en lui ; mais **le juste vivra par sa foi** ».*

Nous devons avant tout tenir compte du contexte historique où ce texte a été écrit. La prophétie concernait la venue proche du peuple Chaldéen appelé par Dieu pour détruire l'Israël rebelle. La leçon donnée va ensuite être exploitée par l'Esprit quand des circonstances ressemblantes vont se reproduire au cours du temps. Aussi, la précision, « ... *âme s'est enflée, elle n'est pas droite en lui* », s'applique au croyants de l'époque de l'ancienne alliance, soit avant que Jésus vienne pour empêcher ces mauvais fruits portés par l'homme naturel, ce qui est la raison principale de sa venue sur terre et la condition pour obtenir sa grâce. Nombreux sont ceux qui n'ont pas compris cette exigence divine et qui vivent dans une présomption de foi, dans « l'attente » d'une terrible désillusion .

Dans cet exemple, nous retrouvons le principe appliqué pour Abram. La confiance, pour l'accomplissement du message prophétisé, doit résister aux déceptions successivement rencontrées ; « ... *si elle tarde, attends-la* ». Sachez que depuis 1844, la vraie foi chrétienne est sélectionnée par Dieu sur ce principe. En effet, voici que par deux fois, l'Esprit a mis à l'épreuve la foi des hommes, en faisant annoncer le retour de Jésus, successivement pour 1844 et 1994 ; deux dates construites par les chiffres présentés dans les prophéties divines inspirées et révélées dans la Bible. Ne croyez pas que ces annonces étaient illégitimes, car tout au contraire, elles ont été suscitées, par Dieu, dans le but d'éprouver et sélectionner ses véritables élus et de rejeter ceux qu'il a jugés indignes de sa grâce. En fait, dans l'attente du vrai retour du glorieux Messie, de « fausses » annonces, démasquent, en 1844 et en 1994, les natures spirituelles réelles des candidats chrétiens. Ont été ainsi éprouvés, successivement, en 1844, les chrétiens protestants et en 1994, les chrétiens « adventistes » rassemblés en église officielle après 1844. Dieu oblige ainsi les hommes à témoigner, en actions, de leur attachement réel ou faux à sa personne, selon le degré d'intérêt manifesté pour le message qui annonce sa venue. Là encore, individuellement pesé, le candidat est trouvé soit, trop « léger » et donc rejeté soit, suffisamment « lourd » pour être un élu. C'est à ce titre d'élu, jusqu'à ce jour, que l'Esprit me conduit à vous présenter une restauration des vérités apostoliques, bases originelles de la foi qui sauve, réellement, par le merveilleux nom de Jésus-Christ.

